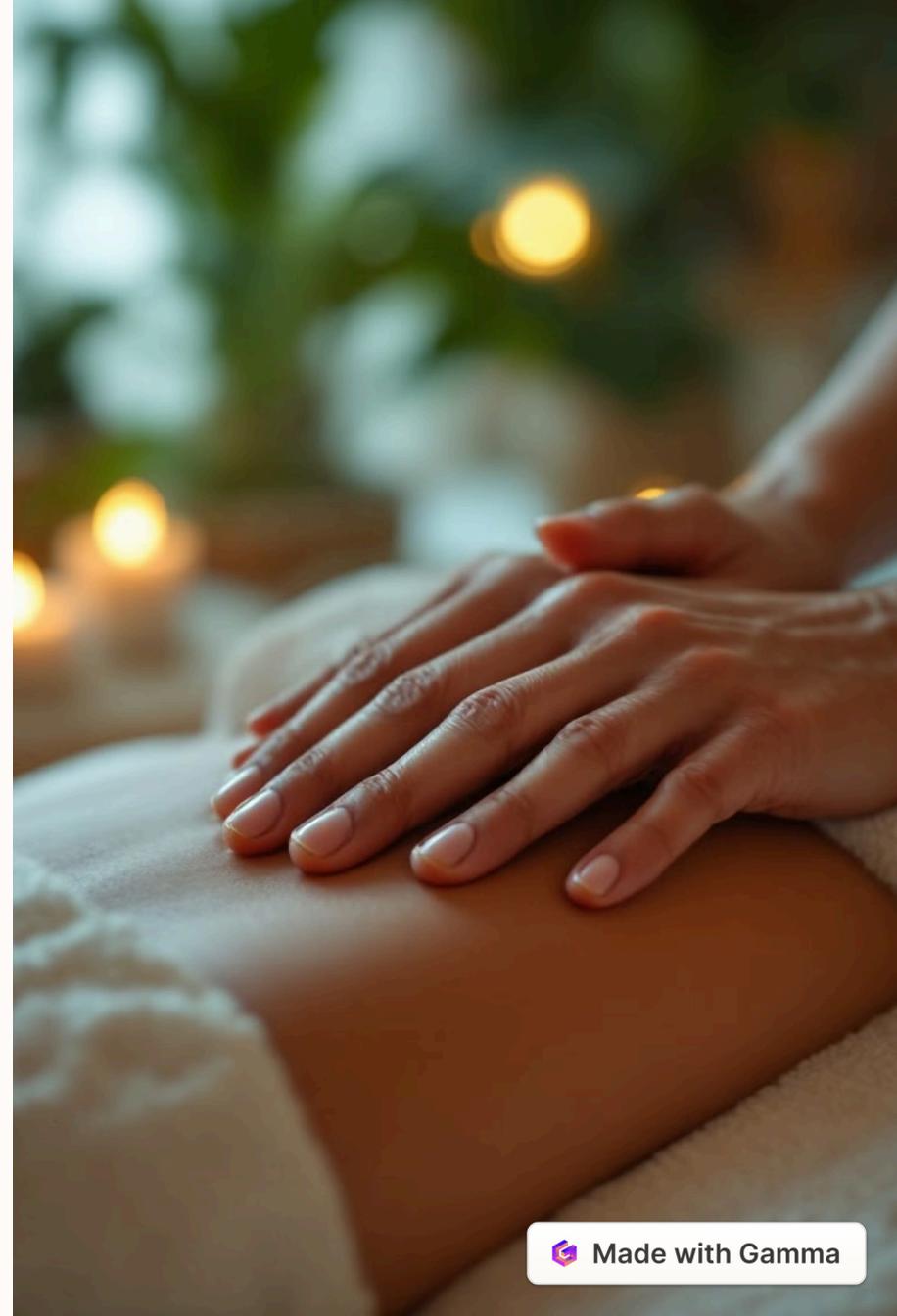


La prise en charge d'une formation en massages bien-être

Il n'existe pas (encore) à ce jour en France de diplôme d'État en massage bien-être ni de Certificat de Qualification professionnelle (CQP) spécifique de la branche des métiers du bien-être.

Le seul CQP qui est souvent assimilé, le CQP "Spa praticien", relève de la branche de l'esthétique et non du bien-être.

 par **Juliette Grollimund**



Encadrement légal et certifications officielles

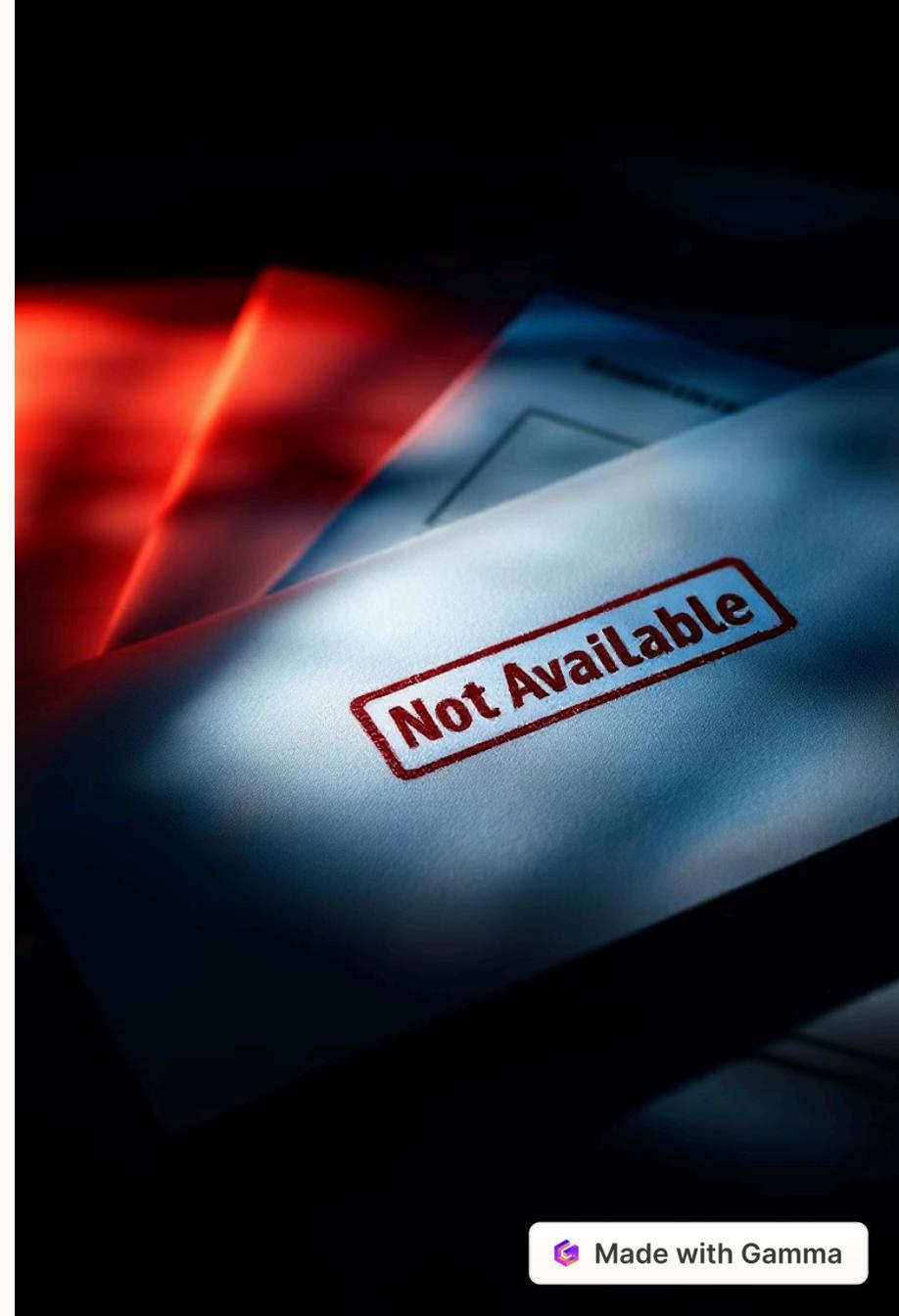
Il n'y a donc malheureusement aucun enregistrement de formations relevant du secteur du bien-être possible à ce jour :

 **Pas de RNCP**
sur le Registre National des
Certifications Professionnelles
(acquisition d'un métier)

 **Pas de RS**
sur le Répertoire spécifique
(acquisition de compétences
complémentaires).

N.B. :

C'est aussi la raison pour laquelle une formation en massage est sanctionnée par la remise d'une "attestation de compétences" et non d'un "diplôme" ou d'un "certificat".



Financements CPF et partenariats

1

Nécessité d'enregistrement

Pour faire valoir un financement CPF, une formation doit impérativement être enregistrée au RNCP ou au RS.

2

Partenariat

Les écoles qui proposent aujourd'hui des formations en massages bien-être susceptibles d'être financées par le CPF via le site de France Compétences le font via un principe de "partenariat" avec des écoles, le plus souvent d'esthétique ou plus généralistes, proposant le CQP "Spa praticien".

3

Coûts de formation

Vos coûts de formation rétribuent de ce fait non seulement l'école qui vous forme mais aussi l'école partenaire.

4

Attestation

Vous recevez à la fin de votre cursus de formation une attestation émanant de l'école partenaire et non de celle qui vous a formé.e.

FFMBE & OFPA agréés

Centres de formation agréés

Des [centres de formation sont agréés par la Fédération Française de Massages Bien-Etre](#) (OFPA).

Leurs cursus ont été validés pour vous garantir une formation de qualité, rigoureuse, professionnelle et conforme au [référentiel métier](#) de la FFMBE.

KerAnanda fait partie des OFPA.

France Massage

Suivre un cursus de formation complète dite "initiale" auprès d'un OFPA agréé vous garantit à terme d'exercer en bénéficiant de la marque [France Massage](#)®.

Dans le cadre de nos métiers qui ne sont pas réglementés, la marque **France massage**® garantit à l'usager les services d'un professionnel de confiance, formé selon les normes de la Fédération française de massages bien-être.

Lobbying

1

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de la FFMBE (dont je fais partie) mènent un travail à l'année auprès des pouvoirs publics pour contribuer à la reconnaissance progressive de nos métiers du bien-être.

2

Avancée récente

La création de la [fiche ROME n°D1222](#) pour permettre l'obtention de financement auprès de France Travail est une première marche officielle.

3

Livre Blanc

Toutes ces informations concernant l'absence d'encadrement légal de nos métiers à ce jours et leurs dérives ainsi que tous les dossiers en cours figurent dans le [Livre Blanc](#) publié par la FFMBE.

Prenez le temps de le consulter, le diffuser, c'est une information essentielle avant d'entreprendre un cursus de formation et de vous installer comme praticien.



Les organismes financeurs



Modalités

Les actions de formation professionnelle en massage bien-être peuvent être subventionnées selon :

- votre statut,
- les modalités et critères propres à chaque organisme collecteur.

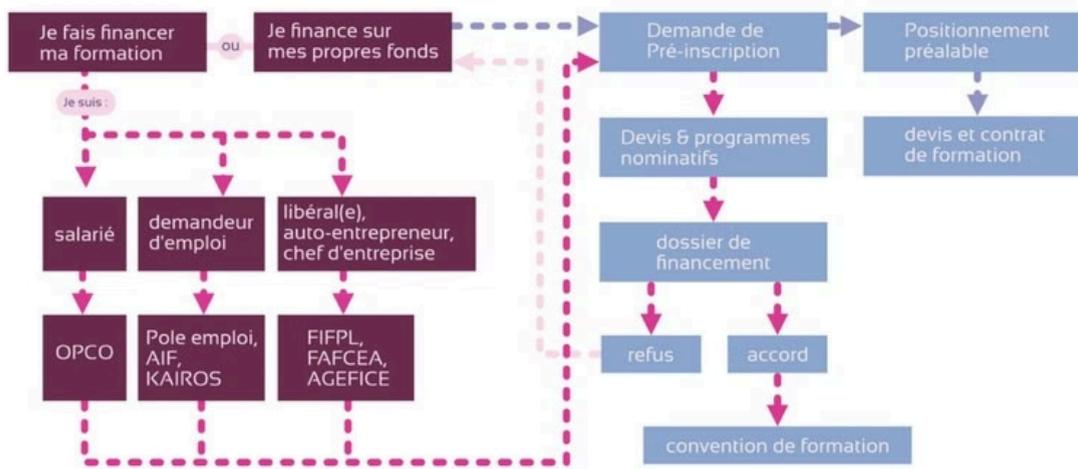


Lien vers les informations

- Page dédiée aux différents organismes financeurs dans le cadre de votre projet de formation professionnelle :

<https://www.kerananda.com/formations-massage/modalites-de-financements>

Financer sa formation massage bien-être



Contact

■ Disponibilité pour plus d'informations

En souhaitant avoir pu vous éclairer sur ces sujets fort complexes.

N'hésitez pas à [explorer le site en détail](#) et revenir vers moi si vous aviez besoin d'informations complémentaires.

erAnand

t du Toucher-Présent



Le corps en